



LE CSSDM N'ÉCOUTE PAS LES PROFS !
IL EST TEMPS DE SE FAIRE ENTENDRE.

**RAPPEL : MERCREDI 3 DÉCEMBRE,
GRAND DÎNER SYNDICAL, LUNCH OFFERT !
SOYEZ-Y TOUTES ET TOUS !**

L'AIR DU TEMPS

6 décembre.

En souvenir des 14 jeunes femmes
assassinées à Polytechnique,
en 1989.



© Shopify partners-Burst

MESSAGE À LA DIRECTION DU CSSDM

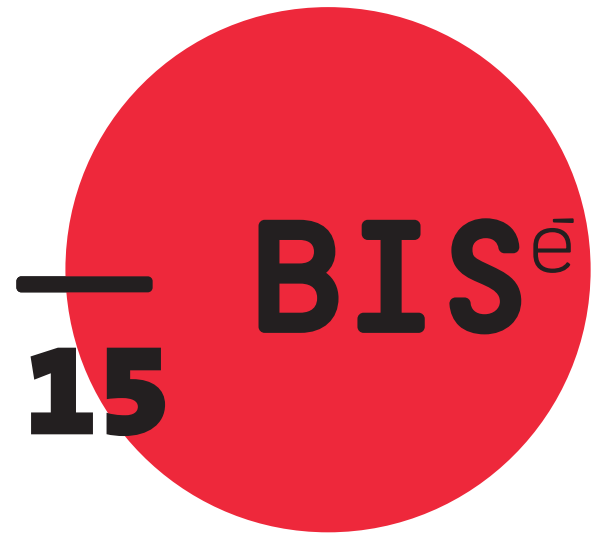
Depuis septembre, quelque chose s'est fissuré dans nos communications avec le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) — voir la une du *BIS* numéro 13. Le lien de confiance, pourtant essentiel pour que vos réalités de terrain soient entendues, s'est fragilisé au point où l'échange d'information, la résolution de problèmes et la participation des enseignantes et enseignants aux lieux décisionnels ne fonctionnent plus comme ils le devraient. Lorsque l'Alliance est tenue à distance, ce sont d'abord vos voix qui cessent d'être entendues. Et cela se voit : des représentantes patronales et représentants patronaux qui ne comprennent pas leur rôle de consultation, des pratiques essentielles — comme les tables de travail EHDAA — qui disparaissent, et des décisions lourdes de conséquences, qui affaiblissent nos écoles et alourdissent encore la tâche des enseignant·es.

ON NE PEUT PLUS TRAVAILLER AINSI

L'Alliance souhaite remédier aux problèmes liés aux relations de travail qui nuisent aux enseignantes et aux enseignants. C'est pourquoi nous avons envoyé, la semaine dernière, une lettre à la directrice générale du CSSDM pour lui exposer les faits.

Par exemple, dans la gestion des dossiers de nos membres, nous constatons de la fermeture, voire de l'intransigeance. Le CSSDM a la chance de compter sur de nombreux profs qui possèdent une connaissance approfondie de leur milieu et de la réalité dans laquelle ils travaillent : classes d'accueil, groupes d'adultes en francisation, classes spécialisées, multiples programmes de formation professionnelle, groupes en milieux défavorisés, etc. Pour préserver cette richesse, il est essentiel que le CSSDM prenne soin de son personnel enseignant. Une gestion plus humaine et une réelle volonté de favoriser la rétention du personnel sont nécessaires pour freiner l'exode. Une seule prof, un seul prof qui quitte le CSSDM constitue déjà une perte importante.

En imposant des modes de fonctionnement, le CSSDM entrave aussi le travail de l'Alliance. Et en refusant de collaborer avec le syndicat pour trouver de véritables solutions aux problématiques vécues dans



les milieux, il pousse l'Alliance à multiplier les recours et la judiciarisation des dossiers, ce qui ralentit encore davantage notre travail. Conséquemment, les méthodes de travail entre les deux parties se doivent d'être améliorées ; c'est notre volonté.

DES SOLUTIONS PROBANTES POSSIBLES

En outre, les travaux inachevés de la médiation préventive ont mené vers des pistes de solution qui, à notre connaissance, n'ont jamais vraiment trouvé écho du côté du CSSDM. Parmi ces dernières, l'Alliance considère que des solutions probantes qui auraient pu, et peuvent toujours, contribuer à rétablir les relations entre nos deux organisations ont été suggérées. C'est en mettant en place des façons de faire qui répondent aux besoins des deux parties que nos relations pourront être améliorées et que la confiance pourra être rétablie.

L'Alliance ne se limite pas à représenter ses membres, elle est l'union de toutes et de tous les profs qui font entendre leurs voix dans chaque établissement, comité et lors de chaque mobilisation. Nous, les enseignantes et enseignants, continuerons de défendre de meilleures conditions de travail et de nous assurer que notre voix est entendue et écoutée. En se privant de cette voix, le CSSDM, tout comme les élèves et les parents, est perdant.



Parce que sans nous, l'école publique n'avance pas. Que le CSSDM le comprenne clairement : pour avancer, il faut nous respecter.

Catherine Beauvais St-Pierre, présidente

DÉCEMBRE



LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CHAQUE MOIS OU CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- Certains sujets peuvent revenir périodiquement si des modifications ou des ajustements doivent être apportés au plan initial. Les ajustements aux **normes et modalités d'évaluation** et les **rencontres entre parents et profs** sont parmi ces sujets.
- Certains sujets peuvent revenir occasionnellement, selon les besoins. Ainsi en est-il des **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques** et de l'**utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement**.

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont acheminées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- **Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.**
- **Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.**
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

DÉCEMBRE

CPEPE

- Déterminer les **critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités** (démarche consensuelle).
- Déterminer les **règles de formation des groupes d'élèves autres que le nombre d'élèves par groupe.**
- Déterminer les **modifications possibles au temps alloué aux matières ou à la grille-matières.**

EHDA

- Compiler les portraits de classe.
- **Proposer des recommandations à soumettre à l'assemblée syndicale.**

PRISE DE RETRAITE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE

Pour les profs qui prennent leur retraite au cours de l'année scolaire, veuillez noter que vos protections d'assurance collective (maladie incluant les médicaments et vie) prennent fin à la date de la prise de votre retraite. **Si vous désirez maintenir des protections d'assurance une fois à la retraite** (maladie EXCLUANT les médicaments ou vie), **vous avez 90 jours suivant votre date de retraite pour adhérer sans preuve d'assurabilité.**

NOTE : Veuillez noter que vous devez être membre régulière ou régulier de l'Association des personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement (APRFAE) pour pouvoir maintenir les protections d'assurance vie et maladie complémentaire offertes par cette association.

À moins d'avoir accès au régime collectif d'assurance maladie de votre conjointe ou conjoint pour la couverture d'assurance médicaments, vous devez vous inscrire, au moins 30 jours avant la prise de votre retraite, à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ - région de Montréal : 514 864-3411 ; ailleurs en province : 1 800 561-9749) pour vous assurer une protection.

Pour les profs ayant accès à un régime collectif d'assurance maladie, **vous conservez, sous réserve de certaines conditions, votre droit d'adhésion advenant la fin de vos protections collectives d'assurance maladie.** Vous n'avez aucune démarche immédiate à faire pour conserver ce droit. Vous pourrez par ailleurs adhérer sans preuve d'assurabilité à l'assurance maladie et soins de santé individuelle **dans les 90 jours** de la fin de vos protections d'assurance maladie collective. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire 109995 de Beneva accompagné de la preuve que cette assurance (assurance collective) est terminée depuis moins de 90 jours. Vous devrez également vous inscrire à la RAMQ pour l'assurance médicaments.

Les formulaires sont disponibles dans le site de l'Association des personnes retraitées de la FAE : aprfae.com/assurances/.

- assurance vie collective (9995) ;
- assurance maladie et soins de santé individuelle (109995).



Isabelle Staniulis, conseillère

RAPPEL — PROLONGATION DU PLAN DE RETRAITE PROGRESSIVE : UNE NOUVEAUTÉ DE L'ENTENTE NATIONALE

Les enseignant·e·s dont le plan de retraite progressive arrive à échéance le 30 juin 2026 et qui souhaitent en demander la prolongation doivent soumettre leur demande **au plus tard le 30 décembre 2025**. Pour plus d'informations, lire le BIS numéro 10 du 27 octobre dernier.



Isabelle Staniulis, conseillère

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES – LIBÉRATION DES PROFS PAR LE MEQ

Par la mesure 15130, les règles budgétaires du MEQ pour l'année scolaire 2025-2026 prévoient des sommes afin de soutenir les enseignant-e-s dans la correction des épreuves ministérielles suivantes pour la session de janvier 2026 :

- français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6^e année du primaire : deux journées de suppléance.

Elles prévoient également des sommes pour soutenir les profs dans l'administration de l'épreuve unique d'interaction orale qui se déroule en groupes de discussion :

- anglais, langue seconde pour les élèves de 5^e année du secondaire : une demi-journée de suppléance par groupe.

Le MEQ prend soin de préciser que cette mesure ne vise d'aucune manière à payer les heures supplémentaires puisque le temps de correction et d'administration des épreuves fait partie intégrante de la tâche des enseignant-e-s¹. Cela signifie que votre direction doit

vous libérer de votre tâche à la hauteur de ce qui est prévu par la mesure ministérielle pour la correction et l'administration de ces épreuves.

Il importe ainsi de vous assurer que ces allocations ministérielles ne servent pas à payer pour du travail réalisé en dehors de votre semaine de travail ni en dehors de l'amplitude quotidienne.

Nous vous invitons donc à convenir le plus tôt possible avec votre direction de moments pour ces libérations, notamment pour pallier les imprévus. Nous vous invitons aussi à communiquer avec le soussigné rapidement advenant un refus de la part de votre direction de vous garantir le temps de libération prévue aux règles budgétaires du ministère et à l'Entente nationale.



Vincent Hamel Davignon, conseiller

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Règles budgétaires 2024-2025 à 2026-2027 (fonctionnement)*, pp. 112-113. [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_CSS_fonctionnement_25-26.pdf)

[site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_CSS_fonctionnement_25-26.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_CSS_fonctionnement_25-26.pdf).

ÉDUCATION DES ADULTES FORMATION EN IS, ISP ET ALPHABÉTISATION



À l'éducation des adultes (EDA), les enseignant-e-s sont généralement assez peu desservis en termes de formation. Ceci est d'autant plus vrai dans les programmes spécifiques comme en Insertion sociale (IS) et en Insertion socioprofessionnelle (ISP).

Toutefois, l'UQAM offrira dès janvier 2026 un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en enseignement de la formation générale des adultes (en ligne, à temps partiel) pour les enseignant-e-s déjà en poste en alphabétisation, IS et ISP. Bien que ce programme ne donne pas encore de qualification légale, les cours proposés peuvent être comptabilisés comme **formation continue** et pourront également être reconnus pour la future maîtrise qualifiante, prévue en 2027. Un premier pas, en somme, pour l'accès à des formations adaptées à la réalité de nos milieux.



Jehanne Blaise, vice-présidente

SPÉCIALISTES — ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Les activités étudiantes (par exemple : manifestations sportives, concerts, etc.) doivent faire partie de la tâche éducative. Nul-le ne peut être obligé-e de tenir des activités étudiantes la fin de semaine, sauf si entente avec le prof. D'autre part, à moins que la direction n'ait procédé à une modification des heures de début et de fin de l'amplitude quotidienne et se soit assuré du respect des heures de repas, les activités étudiantes ne peuvent se tenir ni en soirée ni à l'heure du midi, car ces moments sont en dehors de l'amplitude de la journée de travail et des paramètres de la semaine régulière de travail. Si aucun temps n'a été reconnu dans la tâche annualisée et que, à la suite de l'activité il y a dépassement de la tâche éducative, l'enseignant-e doit recevoir une compensation équivalant à 1/1000^e + 33 %, si la ou le prof a une tâche à 100 %, et une compensation équivalant à 1/1000^e, si la ou le prof a une tâche de moins de 100 %.

Extrait du document **Les savoirs essentiels — Les spécialistes au primaire**

DATES À RETENIR

L'Alliance, le groupe de travail sur les réalités des personnes autochtones et racisées, le Comité féministe et le Comité LGBTQ2S+ et alli-e-s tiennent à rappeler les journées suivantes :

- 5 décembre** : Journée mondiale de l'égalité des chances
- 10 décembre** : Journée des droits de la personne
- 20 décembre** : Journée internationale de la solidarité humaine

RAPPEL ÉDUCATION DES ADULTES — 3^e ASSEMBLÉE DE PLACEMENT



L'Alliance vous rappelle que la troisième assemblée de placement de l'année 2025-2026 à l'éducation des adultes (EDA) se

déroulera du 5 décembre (16 h) au 8 décembre 2025 (23 h 59). Au cours de cette séance, si vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine lors des assemblées du mois d'août (SAI du 19 au 25 août 2025 et SAI du 26 au 27 août 2025) ou de septembre (SAI du 29 août au 1^{er} septembre 2025), **vous pourrez vous en désister** dans le but d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe la durée de ce poste. Ce n'est que dans ces cas que le désistement de postes sera possible. Conséquemment, si vous avez obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine lors de l'une des séances hebdomadaires, vous devrez le conserver et ajouter un complément à votre

tâche, le cas échéant. Pour plus de détails, consultez le **BIS** numéro 14.



Chantal Forcier, conseillère

— EDA COMITÉ EDA

Le Comité sur l'éducation des adultes (EDA) s'est retrouvé le 24 novembre afin de poursuivre le travail amorcé l'an passé. Entre création de capsules d'information, réflexions articulées autour des besoins des milieux et partage d'expérience, le comité s'est également prononcé sur différents projets et s'est engagé à créer un réseau d'entraide inter-centre. Cette année, la lumière sera sur l'EDA. Pour soutenir leur implication, n'hésitez pas à les saluer au détour d'un des couloirs de nos centres !



● **Jehanne Blaise, vice-présidente**

▲ Chantal Forcier, conseillère, Francesse Joseph (Centre Gédéon Ouimet), Sylvie Dumont (Hochelaga Maisonneuve), Sylvie Lemay (Marie Médiatrice), Jalal Boumeriz (centre Gabrielle-Roy), Pascale Pagé, (centre Champagnat), Johnathan Béland (CREP), Consuela Escrivá (William Hingston), Dimitri khodakov (Yves Thériault), Jehanne Blaise, vice-présidente.

APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ D'ÉLECTION



L'Alliance lance un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste régulier et deux postes de substitut au Comité d'élection de l'Alliance.

Le Comité d'élection se compose de neuf membres et de deux substituts. Ses attributions sont d'organiser l'élection des membres du Conseil d'administration ainsi que tout référendum, selon les modalités prescrites par les statuts. Les membres intéressés doivent remplir le formulaire **avant 15 h le lundi 8 décembre.**

Merci de votre engagement.



● **Marie De Moor, conseillère**

LES PROFS NE SE CONTENTERONT PAS DE PAROLES CREUSES

Une trentaine de profs étaient présent-e-s mercredi soir dernier au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) pour dénoncer son manque d'écoute dans les enjeux locaux et soutenir Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente de l'Alliance, qui s'est exprimée lors de la période de questions. La demande formulée était claire : *Que comptez-vous faire pour inclure davantage les profs dans les décisions qui les concernent et pour favoriser la rétention du personnel enseignant ?* La réponse obtenue, elle, s'est révélée vide de sens et creuse, comparable à une réponse de politicien sans engagement réel.

Plutôt que de proposer des mesures concrètes, le centre de services s'est réfugié derrière une tirade, en énumérant des dispositifs déjà en place qui ne répondent pas aux besoins criants du personnel enseignant. Ces moyens sont défaillants et ne constituent pas de nouveaux mécanismes pour améliorer l'écoute ou renforcer l'engagement des enseignant-e-s. Plus inquiétant encore, le CSSDM ne reconnaît pas que les relations de travail sont fracturées et que cet enjeu majeur exige une action immédiate.

Pourtant, l'Alliance a récemment envoyé une lettre à la direction générale pour dénoncer plusieurs problèmes, dont le manque d'écoute envers les profs et leurs représentant-e-s, l'entrave au travail ainsi que l'absence d'ouverture dans la gestion des dossiers des membres (voir la une). Une fois de plus, l'employeur fait la sourde oreille et ne démontre aucune intention de rétablir les canaux de communication.

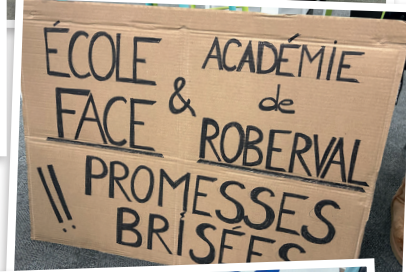
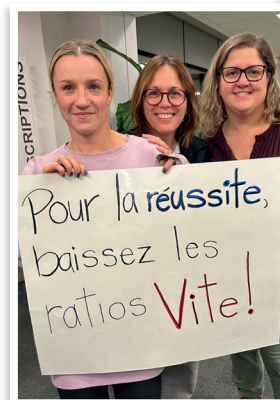
Lors de ce conseil, les profs de l'école Charles-Bruneau ont également pris la parole pour réclamer une baisse des ratios dans leurs classes ; une lutte qu'ils mènent depuis 2 ans. Les équipes de l'école FACE et de l'Académie de Roberval ont quant à elles réitéré leurs demandes pour que le CSSDM respecte ses engagements en matière de rénovation de leurs bâtiments.

Pour la suite, vous devez être présent-e-s au grand dîner syndical du 3 décembre, un moment pour faire le



point ensemble et échanger sur la situation. Vous êtes toutes et tous concerné-e-s par les relations de travail. Il est temps de se faire entendre !

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**
Marie Contant, vice-présidente



© Alliance

